



BULLETIN D'INFORMATIONS - N°267 - MAI 2025 Site Internet : [www.saint-servais-29.fr](http://www.saint-servais-29.fr)

## AVIS AUX HABITANTS



### ▪ Recensement

Les filles et les garçons nés en mai 2009 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté**.



▪ Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en Mairie facilite également les démarches administratives.

### ▪ Tonte de pelouse



Le conseil a décidé après discussion d'appliquer l'arrêté N°2012-0244 du 1<sup>er</sup> mars 2012 portant sur la réglementation des bruits de voisinage. A cet effet, les travaux : activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 19h00 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. Monsieur le Maire et le conseil municipal demandent à chacun de respecter ces horaires pour le confort de ses voisins.



Divagation de chiens

### ▪ Chiens en divagation :

**Après de nombreuses plaintes en Mairie, il est demandé aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leurs animaux ne soient pas en divagation. Dans le cas contraire, nous serions dans l'obligation d'envoyer votre animal à la fourrière de BODILIS.**

## AGENDA



- Le 22 avril à 19h30 : Réunion publique pour la numérotation à la salle polyvalente.
- Le 13 juin à 16h00 : Inauguration école « Yan DARGENT ».
- Le 28 juin à partir de 14h00 : La Belle Estivale.



## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à la salle ty léon, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers. La secrétaire de séance est Valérie PAUL.

### **Approbation du conseil municipal du 03 avril 2025.**

Le conseil municipal approuve le conseil municipal du 03 avril dernier. Les délibérations suivantes ont été validées :

- Approbation du conseil municipal du 27 février 2025.
- Impôt locaux directs en 2025 : Augmentation des taux
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,59 % (35,09 % en 2024)
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36,36 % (35 ,85 en 2024)
  - Taxe d'habitation (TH) : 13,32 % (13.13 % en 2024)

### **COMPTES DE GESTION :**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes de gestion qui concordent avec les comptes administratifs 2024.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :**

Le compte administratif du budget principal commune ont été étudiés lors du conseil du 3 avril dernier.

En section de fonctionnement les recettes se sont élevées à 812 581,55 € et les dépenses à 628 758,57 € soit un excédent de 183 822,98 €.

Les recettes d'investissements sont de 738 387,80 € et les dépenses s'élèvent à 1 166 499 € soit un déficit d'investissement de 428 111,20 €.

Le résultat global de l'exercice pour le budget communal est déficitaire pour un montant de 244 288,22 €.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le compte administratif.

### **BUDGET PRIMITIF 2025**

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2025 ont été examinés par le conseil municipal du jeudi 3 avril dernier.

En fonctionnement : Le budget est équilibré à 752 069 euros.

En investissement : Le budget en investissement est équilibré à 1 003 365 euros. Les principaux investissements pour l'année 2025 concernent la construction de la MAM et de l'ALSH pour un montant de 500 330 €, 105 000 € pour l'installation d'un terrain multisport, 50 000 € pour les travaux de voirie, 32 592 € consacrés à la rénovation des éclairages du terrain de foot, 26 000 € pour l'aménagement de la mairie, 10 400 € pour le remplacement de l'électroménager à la salle polyvalente, 1800 € pour la reprise du glacis en mortier à l'église.

Le budget primitif est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

### **NUMEROTATION**

Suite à plusieurs commissions, chaque habitation et hangar ont un numéro et un nom de rue. Une réunion publique est fixée au mardi 22 avril 2025 à 19H30 à la salle polyvalente pour informer les habitants de leur nouvelle adresse.

### **AGENDA**

Prochains conseils, le 22 mai à 19h30, le 19 juin à 20h30, le 17 juillet à 20h30.

## AMICALE TROUZ AN DOUR

Nous avons participé à l'Assemblée générale de la fédération départementale, le Mercredi 9 Avril à Châteaulin. Il y avait 13382 adhérents en 2024 dans la fédération du Finistère (145 associations). Le montant de la cotisation restera inchangée (soit 7,50 €).

Prévisions pour le mois de mai : le club sera ouvert les Jeudi 1<sup>er</sup> Mai (1 anniversaire de prévu) et 8 mai (si assez de monde).

Nous organiserons la sélection départementale de pétanque le mardi 13 mai.

Une sortie repas au restaurant est prévue le Jeudi 15 Mai à l'optimist à Plounévez- Locrist (Présence des participants à confirmer pour le 1<sup>er</sup> Mai...).

## PAROISSE

### Les messes des week-end et de l'Ascension

Samedi 3 mai à 18h30 à LOCMEJAR.

Dimanche 4 mai à 10h30 Pardon de LAMPAUL-GUIMILIAU et messe à LANDIVISIAU et PLOUZEVEDE.

Samedi 10 mai à 18h30 Pardon de PLOUVENTER.

Dimanche 11 mai à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

Samedi 17 mai à 18h30 à GUICLAN.

Dimanche 18 mai à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUVORN et COMMANA.

Samedi 24 mai à 18h30 à PLOUVENTER.

Dimanche 25 mai à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

Jeudi de l'Ascension 29 mai à 10h30 Pardons de TREZILIDE et SAINT-ELOY et messe à LANDIVISIAU (1ère Eucharistie).

### Temps de partage et de prière à 18h à l'église les vendredis

- -le 2 mai à BODILIS

- -le 9 mai à SAINT-DERRIEN

-le 16 mai à PLOUVENTER

- le 23 mai à SAINT-SERVAIS

## BIBLIOTHEQUE « au bouillon de culture »



Mercredi 9 avril 2025 après-midi, la bibliothèque s'est déplacée à la salle des associations, plus adaptée aux jeux de société. Elle a accueilli quinze enfants, de 5 à 12 ans, encadrés par Marine Cam du réseau des Médiathèques de la Communauté des communes du pays de Landi, et Adeline Bellec. Les enfants se sont intéressés à six jeux proposés, cette sélection fait partie de l'animation « Un livre un jeu » organisée au sein des quatorze communes du territoire. Feuilletage des livres et interaction sociale ont été appréciés par le jeune public qui a bénéficié d'un goûter offert.

## LA FLÈCHE

ENTENTE SPORTIVE  
LA FLÈCHE

# RECRUTEMENT TOUTES CATEGORIES

TOUS NIVEAUX ET TOUS POSTES

**CLUB FAMILIAL & GROUPE MOTIVÉ**

JOUEURS CONFIRMÉS OU DÉBUTANTS

POUR PARTICIPER AUX ESSAIS,  
CONTACT  
LAFLECHE.HANDBALL29@GMAIL.COM

1 mai 2025  
10h - 18H

# SALON DE L'ARTISANAT

DES VINS & GASTRONOMIE

BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE

ORGANISÉ PAR ENTENTE SPORTIVE LA FLÈCHE

TOMBOLA  
AVEC LOTS À GAGNER

ENTRÉE 2€  
GRATUIT -12 ANS

SALLE SKLÉKERIJENN  
PLOUVENTER

## CCPL

L'atelier ZD de Mai : Jeudi 22 mai 2025 – 18h30 à La Sphère – Landivisiau

Goûter compost **Inscription obligatoire : 02.98.68.42.41 ou [l.marc@paysdelandi.com](mailto:l.marc@paysdelandi.com) .**

**Permanence vente de composteurs : Le mardi 29 avril de 16h30 à 18h30, aux services techniques de la CCPL. Inscription obligatoire : 02.98.68.42.41 ou [l.marc@paysdelandi.com](mailto:l.marc@paysdelandi.com) .**



**Pays de Landivisiau**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**PERMANENCE DE DISTRIBUTION**  
**COMPOSTEUR**  
MARDI 29 AVRIL  
**16H30 - 18H30**

Rendez-vous au bâtiment des services techniques de la Communauté de communes du pays de Landivisiau :  
rue Robert Schuman, Zone de Kerven à Landivisiau

Pour tout renseignement, contactez Laetitia MARC au 02.98.68.42.41

**Le TRI en + du mois de Mai : Livre, cahier ... où les jeter ? La fin d'année (scolaire) approche et on va avoir à jeter des cahiers, des agendas, des carnets et même des livres sont à jetés dans le bac des emballages et du papier.**

**ATTENTION**, il faut séparer la couverture des pages. Si la couverture est en plastique, elle sera à mettre dans le sac des ordures ménagères.

**BULLETIN N°268 – JUIN 2025** : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) **pour le jeudi 15 mai 2025 à midi** (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 17.



Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400 / Tel 02.98.68.15.21 / Fax 02.98.68.34.82. courriel : [mairie.saintservais@orange.fr](mailto:mairie.saintservais@orange.fr)

## MEMENTO

<b>MAIRIE :</b> 02.98.68.15.21  Lundi, mardi, jeudi : 8h00-12h/13h30-17h30 Mercredi, vendredi : 8h-12h Samedi : 9h-12h  Mairie.saintservais@orange.fr	<b>ALSH :</b> Contact : 06.66.43.46.42 <a href="https://alshplounstersetder.iimdofree.com/">https://alshplounstersetder.iimdofree.com/</a>  <b>ÉCOLE :</b> Contact : 09.61.20.66.81  Garderie : 06.87.29.71.04  Animateur : animationstservais@gmail.com 07.89.02.91.20/Instagram : ej_stservais_stderrien	<b>BIBLIOTHÈQUE :</b> Mercredi de 17h00 à 18h30 Dimanche de 10h30 à 11h45  Tél : 02.98.24.62.18  <i>Piscine Landivisiau</i> 02 98 68 09 00	<b>Urgences :</b> Médecin de garde 15 SAMU Pharmacie de garde 3237  Pompiers 18, portable 112  Gendarmerie 17	<b>Infirmière Libérale :</b> Mme HENNEQUEZ contact : 07.86.05.43.81  <i>Déchetterie et fourrière animale de Bodilis</i> 02 98 68 99 99
--	--	---	---	---



Retrouvez toutes les informations de la commune sur PanneauPocket, n'hésitez pas à télécharger l'appli.